

That the Committee have leave to sit again at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming the debate on the inquiry of the Honourable Senator Graham, calling the attention of the Senate to the ramifications of the sale or proposed sale of certain rail lines in Canada.

After debate,

The Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Sparrow, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 27 (motion) was called and postponed until the next sitting of the Senate.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 29(2):

Report of the Correctional Investigator for the period June 1, 1990 to May 31, 1991.—Sessional Paper No. 343-651.

Report of the Patented Medicine Prices Review Board for the fiscal year ended December 31, 1991, including Sales and Expense Analysis, pursuant to the *Patent Act*, R.S.C. 1985 (3rd Supp.), c. 33, s. 39.24(3) and 39.25(6).—Sessional Paper No. 343-652.

Reports of the Economic Council of Canada required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1992, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-653.

Report of the Canadian Commercial Corporation, including its accounts and financial statements certified by the Auditor General, for the fiscal year ended March 31, 1992, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, s. 150(1).—Sessional Paper No. 343-654.

Reports of the Atomic Energy Control Board required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1992, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-655.

Report of the Atomic Energy Control Board, including its accounts and financial statements certified by the Auditor General, for the fiscal year ended March 31, 1992, pursuant to the

Que le Comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Graham, attirant l'attention du Sénat sur les répercussions de la vente ou de la vente projetée de certaines lignes de chemin de fer au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Sparrow, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 27 (motion) est appelé et différé à la prochaine séance du Sénat.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 29(2) DU RÈGLEMENT

Rapport de l'Enquêteur correctionnel, pour la période allant du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 1991.—Document parlementaire n° 343-651.

Rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991, ainsi qu'une analyse des recettes et dépenses, conformément à la *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985 (3^e suppl.), ch. 33, par. 39.24(3) et 39.25(6).—Document parlementaire n° 343-652.

Rapports du Conseil économique du Canada établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1992, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-653.

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'exercice terminé le 31 mars 1992, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 343-654.

Rapports de la Commission de contrôle de l'énergie atomique établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1992, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-655.

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'exercice terminé le 31 mars 1992, conformément à